

----- Message original -----

Sujet: Re: Cas xxx

Date : Tue, xx May 2013 0x:xx:xx +0200

De : Bergadaa Michelle <michelle.bergadaa@unige.ch>

Répondre à : <Michelle.Bergadaa@unige.ch>

Pour : XXXXX

Cher collègue,

Je vous remercie de votre message qui a retenu ma meilleure attention.

Effectivement, je n'ai pas été mandatée comme experte dans une enquête, ce que je suis actuellement sur 2 enquêtes institutionnelles et donc je formule dans ma lettre à Mme XXX qu'un avis strictement lié aux documents qui m'ont été fournis.

Si j'ai pris la peine de formuler que mon courrier ne peut être utilisé comme "pièce à charge", ce n'est pas sans raison.

- Qu'il doive y avoir un traitement académique à ce problème, j'en suis convaincue. Mais il semble que ce soit déjà entamé.
- Mais je ne me laisserai pas entraîner dans un procès hors de la sphère académique.

Sauf, lorsque c'est par exemple le Tribunal de Grande Instance de XXX qui m'appelle comme expert sur le plagiat et la fraude scientifique dans leur définition.

Je vais donc préciser dans ma prochaine lettre "Responsable", encore une fois comment j'interviens en amont, pour dire s'il doit ou non y avoir prise en charge "académique", mais jamais comme experte sauf à avoir été mandatée par une institution ou un établissement.

Cordialement
Michelle Bergadaa